

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FIA et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Catégorie de part "Classic" - BNP PARIBAS SIGNATURE PLUS (FR0011576610)

FIA soumis au droit français
BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion : De classification Obligations et autres titres de créance internationaux, l'objectif de gestion du FCP est, sur un horizon d'investissement de 1 an, d'obtenir une performance, nette de frais de fonctionnement et de gestion, supérieure à celle de l'Euribor 3 mois.

La stratégie d'investissement repose sur une gestion active et discrétionnaire, l'indicateur de référence est utilisé a posteriori à titre de comparaison des performances. Le gérant est libre de choisir les titres qui composent le portefeuille dans le respect de la stratégie d'investissement.

Caractéristiques essentielles du FCP :

Afin d'atteindre l'objectif de gestion, le FCP combinera quatre sources de performance : une poche de portage, une poche crédit opportuniste limitée à 30% de l'actif net, une gestion dynamique de la sensibilité taux entre -1 et +1,5 et des stratégies d'allocation taux internationaux, en diversification.

La poche de portage vise à acquérir des dépôts et titres de créances et à les garder en portefeuille jusqu'à échéance. Elle sera constituée (i) d'instruments du marché monétaire et obligations, libellés en euro, émis par BNP Paribas et ses filiales, (ii) de titres de créances des Etats français et allemand et (iii) d'OPCVM et FIA présentant une stratégie d'investissement similaire à celle du FCP. La maturité résiduelle moyenne de cette poche sera inférieure à 3 ans.

Le portefeuille cible sera investi au minimum à 80% de l'actif net en instruments du marché monétaire, dépôts et obligations libellés en euro émis par BNP Paribas et ses filiales. Ces investissements pourront être réalisés directement ou indirectement à travers des OPCVM et FIA.

La poche crédit a pour but d'optimiser le rendement du portefeuille en s'exposant de manière opportuniste à une sélection restreinte d'émetteurs publics ou privés de bonne qualité de signature. L'exposition de cette poche, limitée à 30% de l'actif net, sera modulée en fonction de l'évolution des ratios financiers des émetteurs, de l'attractivité des marges de crédit et des conditions générales de liquidité des marchés.

La sensibilité taux du portefeuille sera gérée de manière active entre -1 et +1,5, à partir de l'analyse qualitative et quantitative des évolutions macro-économiques des principales zones géographiques (Etats-Unis, Europe...), des politiques monétaires des principales banques centrales (Fed, BCE, BoJ) et des facteurs techniques influençant les marchés monétaires et obligataires (portage, pente et convexité de la courbe de taux, adjudications, ...).

Les stratégies d'allocation actives visent à bénéficier des différentiels de rendements de dettes souveraines à 10 ans, des taux interbancaires à 3 mois et des écarts de taux de change de différents pays comme, à titre indicatif, l'Australie, le Canada, l'Allemagne, le Japon, le Royaume-Uni, les Etats-Unis ou la Suisse. Ces stratégies sont exécutées via des futures de taux ou sur obligations d'Etat.

Le FCP peut être exposé jusqu'à 200% de l'actif net en titres de créances et/ou instruments du marché monétaire, libellés en euro et émis par des Etats ou des sociétés privées de l'OCDE.

Ces instruments sont notamment composés de titres acquis par achat ferme ou pris en pension ou actifs reçus lors d'opérations de mise en pension et pouvant bénéficier lors de leur acquisition d'une notation émission minimale long terme : BBB (Standard & Poor's et Fitch) ou Baa2 (Moody's). Les titres de créance négociables peuvent bénéficier lors de leur acquisition d'une notation «émission» minimale court terme A3 (Standard & Poor's) ou P3 (Moody's) ou équivalent Fitch.

Le gestionnaire dispose de moyens internes d'évaluation des risques de crédit. Les notations mentionnées ci-dessus ne sont pas utilisées de manière exclusive ou systématique, mais participent à l'évaluation globale de la qualité de crédit sur laquelle se fonde le gestionnaire pour définir ses propres convictions en matière de sélection des titres.

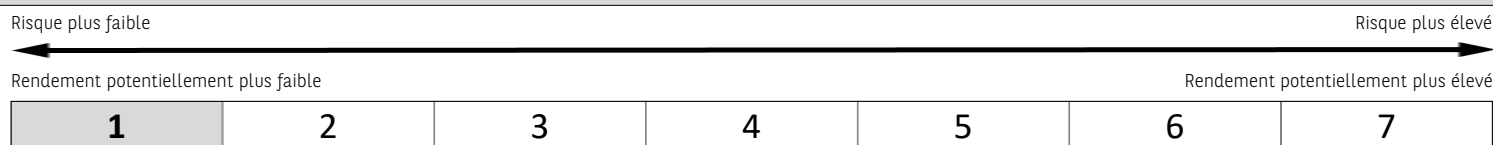
Le FCP peut intervenir sur les marchés à terme réglementés ou de gré à gré, français et/ou étrangers, pour couvrir et/ou exposer le portefeuille aux risques taux, crédit, change et inflation.

Les demandes de rachat sont centralisées du lundi au vendredi à 13 heures par BNP Paribas Securities Services et sont exécutées sur la base de valeur liquidative du même jour.

Autres informations : Affectation du résultat net et des plus-values nettes réalisées : Capitalisation. La durée de placement recommandée est d'un an.

Pour obtenir plus de détails, il est conseillé de se reporter au prospectus du FCP.

Profil de risque et de rendement



- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.
 - La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
 - La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
 - L'investissement dans des instruments de type monétaire et obligations à court terme avec une volatilité très basse justifie la catégorie de risque.
- Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entraîner une baisse de la valeur liquidative :
- Risque de crédit :** risque de dégradation de la signature d'un émetteur ou sa défaillance pouvant entraîner une baisse de la valeur des instruments financiers qui lui sont associés.



Frais

Les frais et commissions que vous acquittez servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts ; ces frais réduisent la croissance potentielle de votre investissement.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Non acquis à l'OPC : 2,00%
Frais de sortie	Néant
Il s'agit du pourcentage maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant qu'il soit investi.	
Frais prélevés par le FCP sur une année	
Frais courants	0,22% (*)
Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie correspondent aux montants maximums pouvant être prélevés. Vous pouvez payer moins dans certains cas. Les investisseurs peuvent obtenir le montant réel des frais d'entrée et de sortie auprès de leur conseiller ou de leur distributeur.

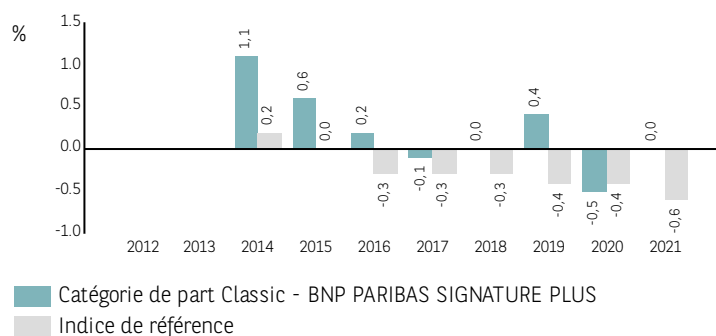
(*) Le pourcentage des frais courants se base sur les frais annualisés précédemment facturés au FCP.

Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Celui-ci n'inclut pas :

- Les commissions de surperformance.
- Les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour en savoir plus sur les frais, veuillez consulter la section « Frais et commissions » du prospectus du FCP, disponible en ligne à l'adresse <http://www.bnpparibas-am.com>.

Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures.
- Les performances sont calculées nettes de frais de gestion.
- Le FCP a été créé le 03 octobre 2013;
- La part a été créée le 03 octobre 2013.
- Les performances passées ont été calculées en devise EUR.

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES.
- Le(s) document(s) d'informations clés pour l'investisseur (DICI) de(s) (l')autre(s) catégorie(s) de parts du FCP, le prospectus et les derniers documents annuels et périodiques rédigés en français sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 47000 - 75318 Paris cedex 09 France.
- La valeur liquidative du FCP est disponible à l'adresse suivante : <http://www.bnpparibas-am.com>.
- Selon votre régime fiscal, les plus-values ou les revenus provenant de la détention de parts de ce FCP peuvent être imposables. Nous vous recommandons de consulter votre conseiller fiscal pour plus d'informations.
- La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

Le FCP est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 11 février 2022.



BNP PARIBAS
ASSET MANAGEMENT

L'investisseur durable d'un monde qui change